



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tourisme et loisirs

Question écrite n° 42304

## Texte de la question

M. Éric Jalton attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la nécessité de réorganiser l'appareil statistique en outre-mer dans le secteur du tourisme. En effet, le tourisme est une ressource particulièrement importante pour la quasi-totalité des collectivités d'outre-mer. Pourtant, les données statistiques en la matière sont lacunaires. Le rapport du Conseil économique et social de 2007, indique qu'un nouvel organisme, le Compte économique rapide pour l'outre-mer (CEROM) a été mis en place en 2003 pour « permettre d'analyser les évolutions récentes de la situation économique ». Il résulte d'une collaboration entre l'AFD, l'IEOM et l'INSEE. Toutefois, cet organisme se révèle inefficace : d'une part, parce que la publication des comptes est souvent lente alors qu'elle devrait être rapide et régulière pour permettre aux différents opérateurs du secteur d'être réactifs et de mieux élaborer, voire adapter, leurs stratégies lorsque cela s'avère nécessaire. D'autre part, l'activité de cette structure est incomplète puisqu'elle ne comporte pas de volet dédié au tourisme appréciant la part de PIB dans l'économie. En effet, le CEROM se cantonne à l'analyse de données macroéconomiques en général. Il lui demande donc les solutions envisagées par le Gouvernement afin de mettre à la disposition des décideurs dans les meilleurs délais possibles, des statistiques fiables leur permettant de suivre l'évolution de l'activité du secteur du tourisme.

## Texte de la réponse

Le compte économique rapide pour l'outre-mer (CEROM) est une simple collaboration entre sept partenaires, principalement l'Agence française de développement (AFD), l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) afin de mutualiser leur suivi des économies ultramarines et de le rendre plus efficace. Ainsi, outre des comptes économiques complets sur chaque département d'outre-mer (DOM), sont désormais disponibles des « comptes économiques rapides » au même rythme que les comptes nationaux (par exemple comptes 2007 diffusés en 2008). Plus largement, le rapport du groupe de travail « statistiques DOM-COM » débattu au Conseil national de l'information statistique en 2007 a souligné que l'offre statistique pour les DOM est riche comparativement à ce qui est disponible sur les régions de métropole. C'est tout particulièrement le cas du suivi du tourisme, qui fait l'objet d'enquêtes statistiques permanentes et d'études de synthèse, réalisées souvent en partenariat avec les collectivités territoriales. C'est dans ces travaux que les utilisateurs peuvent trouver des analyses de l'activité touristique, alors que les comptes économiques des DOM, établis, de même que les comptes nationaux et les comptes régionaux, selon un schéma commun d'analyse des différents secteurs d'activité (nomenclature), ne permettent effectivement pas de mettre en évidence un secteur du tourisme. Parmi les plus récentes des publications disponibles, sont accessibles en ligne sur le site Internet de l'Insee pour la région Guadeloupe (<http://www.insee.fr/fr/regions/quadeloupe/>) : « Le tourisme en Guadeloupe : impact du tourisme sur l'activité et l'emploi », mars 2007 ; « Le tourisme en Guadeloupe : une application de la théorie du cycle du produit », octobre 2007 ; « Les flux touristiques entre l'aéroport Pôle Caraïbes et la métropole en 2007 juillet 2008.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Jalton](#)

**Circonscription :** Guadeloupe (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42304

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 février 2009, page 1475

**Réponse publiée le :** 12 mai 2009, page 4600